

# Compte rendu du Conseil de voisinage du Village

8 avril 2024

## **En présence de :**

M. Le Maire et des élus de la ville de Grigny – d'agents des collectivités de la Ville de Grigny et de Grand Paris Sud – Police Nationale .

---

## **Points abordés**

- Budget 2024
- Projets-ville
- situation des camps de roms
- Travaux sur le village
- Travaux en cours et impact
- Prévention-Tranquillité publique

Monsieur le Maire débute le conseil de voisinage

## **Budget de la Ville 2024 et Contrat d'Engagement Budgétaire et Financier (CEBF)**

Le Conseil Municipal a voté le budget 2024 lors du Conseil Municipal du 18 mars 2024.

Malgré les difficultés financières rencontrées dans le passé par la ville, depuis 2018 et grâce à la coopération avec les services de l'État, la ville de Grigny bénéficie de dotations spécifiques. Depuis 2020, la Ville relève tous les ans le défi d'un budget municipal à l'équilibre.

Le Contrat d'Engagement Budgétaire et Financier 2024-2028 a été signé en juin 2024.

Pour autant la situation reste fragile, et une baisse de dotations de l'État est à prévoir en raison :

- de la période de rigueur budgétaire en cours, avec l'annonce du gouvernement de réduire le budget de l'État de 10 milliards, qui se traduit par une diminution des dotations pour les collectivités territoriales.
- de la diminution de la population jusqu'en 2035 et consécutive aux démolitions prévues à la Grande Borne et à Grigny 2.

L'impact financier des démolitions en termes de fiscalité et de dotations devrait retrouver un équilibre après 2035 et en raison de nouvelles constructions prévues sur les secteurs du Quinconce, de Lavoisier et de la Folie. Au total, dans le cadre des projets urbains en cours et prévus, ce sont 1200 démolitions réalisées pour 300 constructions.

## **PROJETS-VILLE**

### O'Marché Frais

La pose de la 1ère pierre du O'Marché Frais aura lieu le 7 septembre, jour du forum des associations et des services publics.

Le chantier durera entre 16 et 18 mois.

L'ouverture du supermarché est donc prévue en 2026.

### Cinéma

La Cour Administrative d'Appel de Versailles a rejeté les 2èmes recours des complexes cinématographiques CGR d'Évry et Kinépolis de Brétigny, le 29 février 2024.

### Parking Barbusse

La démolition de la surface commerciale interviendra en 2026 (les commerçants sont pour la plupart déjà partis).

Une ouverture partielle du parking à partir de juillet 2024.

## **Installation de camps de Roms sur le territoire de Grigny**

- C'est aux différents propriétaires des terrains d'engager les procédures d'expulsions des camps de Roms. La ville n'a pas ce pouvoir d'expulsion mais met la pression aux propriétaires à cette fin.
- Le campement situé sur le terrain destiné à accueillir le magasin O' Marché Frais est la propriété de Grand Paris Aménagement.
- Un référé a été engagé devant la justice par le propriétaire GPA pour l'évacuation du campement situé face à la résidence Christiane Taubira.
- L'entreprise Colas est intervenue le 20 mars afin de procéder à la sécurisation de la parcelle du futur cinéma et le long du tramway pour éviter toute extension du campement de rom situé sur le lot J le long du Chemin du Plessis.
- Concernant le baraquement situé sur le lot K, propriété de l'État, la Préfecture et les services de la Police Nationale sont intervenus le 19 mars pour l'évacuation de cette occupation. La baraque a été démolie en fin de journée.

## La parole aux habitants

### ♦ Question

- *Pourquoi les Roms s'installent à Grigny ?*

### ♦ Réponse du Maire

- *La ville de Grigny s'oppose à la présence de camps de Roms sur son territoire. Mais, il y a des terrains disponibles, à proximité de grands axes routiers. Les camps de Roms s'installent un peu partout sur le territoire essonnien.*

## Avancement des projets concernant le secteur du Village8

### ○ **Projet d'aménagement de la Rue du Port et de la Rue P. Brossolette**

- Le 8 mars 2024, des travaux ont démarré en urgence sur la Rue du Port par GPS et après plusieurs relances de la Ville de Grigny et une pétition signée pas une cinquantaine d'habitants du Village.
- Mais ces travaux ne sont qu'une solution temporaire car la Rue du Port et la Rue P. Brossolette - de la N7 à la route de Corbeil - vont faire l'objet d'un projet d'aménagement plus ambitieux à partir de 2024. Un bureau d'études a en effet été retenu dans le cadre du projet de réfection et reconfiguration pour requalifier la voie et intégrer l'espace paysager des lacs ainsi que les mobilités douces. Ce projet de réaménagement permettra d'intervenir sur la voirie, l'éclairage, les réseaux, le mobilier urbain, le point en bois.
- Cela devrait permettre dans le moyen terme de répondre à la demande des habitants de pouvoir être desservis par une ligne de bus, notamment la ligne 510P. Les travaux vont ainsi permettre le passage d'un transport en commun sur le pont de la Rue du Port. Aujourd'hui, cela n'est pas possible.
- Une phase de concertation est nécessaire et donc prévue. Elle sera lancée après la notification du marché de maîtrise d'œuvre prévue début mai 2024.
- Ensuite un appel d'offre sera lancé pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.
- Début des travaux est prévu au 2<sup>ème</sup> semestre 2025 pour une durée estimée de 18 à 24 mois. Les travaux ne s'effectueront pas tranches en commençant par la première tranche de la N7 eu pont sur la rue du Port.
- Coût total : 10 millions €

## La parole aux habitants

### ○ Question

- *Les habitants de la rue du Port sont confrontés à une problématique de sécurité à cause de trottoirs trop étroits pour la circulation des piétons et notamment pour la circulation de fauteuils roulants et poussettes. De plus, les limites de vitesse ne sont pas respectées ainsi que la signalisation, ce qui engendre aussi un problème de sécurité sur ce secteur.*

- **Réponse du Maire**
  - *Des temps de concertations seront organisés avec les riverains dans le cadre de ce projet global de réaménagement du secteur et afin de réfléchir à des solutions plus adaptées. Par exemple, un décalage de quelques mètres du mur du Parc St Lazare pourrait être envisagé afin d'élargir les trottoirs et les zones de stationnement.*
- **Question**
  - *Il serait nécessaire d'installer des ralentisseurs au niveau de la rue du Clozeau et du Morogue.*
- **Réponse du Maire**
  - *Une rencontre sera organisée sur place avec les riverains et les services techniques de la ville pour en déterminer les emplacements*

## **STATIONNEMENT PMR**

- Commission accessibilité pour une ville plus inclusive
  - La ville se fixe un objectif de 2% de places de stationnements PMR à norme et d'une répartition homogène sur les différents secteurs de la ville. Une commission accessibilité a été créée afin de traiter les demandes et de définir une stratégie de communication auprès des habitants.
  - Aujourd'hui, pour toute demande de place PMR, la commission devra s'assurer de l'absence d'une place de stationnement adéquate à moins de 150 mètres de distance du domicile du demandeur. De plus, ces places ne sont pas nominatives mais doivent rester accessibles à tout public bénéficiaire.
  - Vous l'avez peut-être déjà constaté mais quasiment la totalité des feux sont pourvus d'installations sonores facilitant la traversée de personnes en situation de handicap. Ne pas hésiter à faire remonter les dysfonctionnements constatés.
- **City-stade des Aiglons**
  - Si le City-stade des Aiglons est désormais accessible, il reste un espace disponible à côté de ce terrain et il a été annoncé aux habitants qu'un espace sport-santé ou street workout y serait réalisé. Comme évoqué lors de la réunion de restitution, cet espace sera réalisé lorsque des financements seront trouvés. Une réunion de concertations à ce sujet sera organisée ultérieurement.
- **Reprise de la gestion des jardins familiaux**
  - La Ville de Grigny a désormais repris la gestion des jardins familiaux.

## Annnonce de travaux qui impacteront la circulation dans les mois à venir

- **Travaux Tzen 4** devant la gare / carrefour des Tuileries :
  - Circulation impactée de mi-mars à mi-avril – déviation mises place par l’entreprise.
  - Fin des travaux prévu fin Avril début Mai
- **Travaux raccordement chauffage École Jean-Moulin** :
  - Route de Corbeil impactée cet été, planning à confirmer
- **Travaux création Rue Avicenne** :
  - Travaux courant été – planning précis à confirmer prochainement
- **Travaux renforcement du réseau de géothermie RD310** :
  - Début des travaux cet été
  - RD310 impactée – circulation conservée, une voie sera supprimée entre le rond-point de l’A6 et le carrefour des Tuileries (direction N7)
  - Durée des Travaux 6 mois (hors intempérie)
  - Le planning reste cependant à reconfirmer

## Tranquillité publique et Sécurité

- **Horaires de la Police Municipale et du point contact de la Police nationale**
  - Le **point de contact** permet aux grignois de **déposer des plaintes et des mains courantes** entre **9h-12h et 14h-17h**. Il est situé **2a rue Saint-Exupéry 91350 Grigny**.
  - En cas de difficultés, saisir la direction prévention-tranquillité publique (**01 69 02 45 80** / [prevention.securite@grigny91.fr](mailto:prevention.securite@grigny91.fr)). Pour être accompagné notamment dans la prise d’un rendez-vous au point de contact.
- **Question**
  - *A quoi sert le commissariat de Grigny ?*
- **Réponse du Commissaire**
  - *Le point de contact de la Police Nationale à Grigny n’est plus un commissariat. Il accueille actuellement le service départemental de sécurité qui intervient dans l’ensemble du territoire essonnien. Du fait de la réduction de moyens, les effectifs sont de fait regroupé à Juvisy. Des permanences sont assurées au point de contact de Grigny pour les dépôts de plainte.*
- **Des nouveaux locaux seront livrés en 2025 derrière l’actuelle Poste de Grigny pour y accueillir l’équipe de la Police Municipale**
- **Prévention-médiation**
  - Reprise du travail des médiateurs urbains à compter de mai 2024 et déploiement d’une équipe de médiation urbaine dédiée au site du jardin de la ferme neuve en juillet et août 2024.

## o Contrôles routiers commun PN-PM

- Les effectifs de police nationale et du service de police municipale (asvp et pm) se sont coordonnés pour débiter, **à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024**, des contrôles routiers commun (priorité au contrôle vitesse), prioritairement sur les rues à forts risques :

- o Sur les quartiers Centre-Ville & Village : route de Corbeil, 8 mai 45 et rue Morogues.

## o Vidéo-surveillance

- Actuellement 63 caméras sont présentes sur la ville et gérées par le CSU. L'objectif d'ici la fin de l'année 2024 est d'installer 7 nouvelles caméras pour un total de 70.

## o Dépôts sauvages

- o Dans le cadre des cellules de veille sécurité, un **mode opératoire** en vue de lutter contre ces dépôts a été mis en place et ce, **avant l'arrivée de la vidéo-verbalisation**. A ce stade, cela a déjà permis à la ville de déposer **2 plaintes à l'encontre des mis en cause**.
- o En plus de l'orientation des patrouilles des services pour favoriser la constatation des faits en flagrance, il est préconisé que **chaque habitant témoin de ces faits prennent des vidéo & photos, dépose une main courante et l'adresse à la Direction prévention-tranquillité publique ([prevention.securite@grigny91.fr](mailto:prevention.securite@grigny91.fr)) afin que la ville puisse, par suite déposer plainte, et que le parquet demande des extractions d'images de vidéoprotection pour mieux identifier les auteurs afin de les poursuivre et ainsi, que GPS et la ville soient réparés du préjudice subi**.
- o Pour rappel, les articles R. 631-2, R. 634-2, R. 644-2 et R.635-8 du code pénal, ainsi que l'article L. 541-46 du code de l'environnement, fixent les contraventions et délits en matière d'abandon de déchets.

## o Opération Tranquillité Vacances :

- Pendant toute absence prolongée d'un domicile, un habitant peut s'inscrire à l'opération tranquillité vacances. Ainsi, les services de police nationale et municipale (en fonction de leurs quartiers et horaires d'interventions) se chargent alors de **surveiller votre logement**. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords du domicile et l'habitant est prévenu des d'anomalies observées (dégradations, cambriolages...).
- A Grigny, les effectifs de police nationale et du service de police municipale (ASVP et PM) se sont coordonnés pour déployer ces actions de surveillance de logement :
  - Sur le centre-ville : le service de police municipale assurera les surveillances dans leurs horaires (entre 8h30 et 20h) et la police nationale assurera les surveillances hors des horaires du service pm (après 20h et jusqu'à 8h30).
- Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire :
  - En ligne sur le site de la Ville de Grigny
  - Sur papier et le remettre à l'accueil de la Mairie, des Maisons de Quartier, du CVS ou encore du Foyer André Laudat

## La parole aux habitants

- **Question**
  - *Les habitants constatent beaucoup d'actes de vandalisme et de vols à la roulette dans les véhicules stationnés.*
- **Réponse du Commissaire**
  - *Des patrouilles régulières sont effectuées sur le secteur du village. Il est recommandé de ne rien laisser en vue dans les véhicules stationnés.*
- **Question**
  - *Les barbecues sauvages sur le potager de l'arbalète continuent. Malgré les appels des habitants la Police Nationale n'intervient que rarement.*
- **Réponse du Commissaire**
  - *En manque d'effectifs, le commissariat de Juvisy est dans la contrainte de devoir prioriser les interventions selon le degré d'urgence. A partir du mois de mai les médiateurs seront à nouveau présents sur le secteur pour intervenir en cas de besoin, y compris le samedi.*
- **Question**
  - *Des problèmes de sécurité causés par le public participant à des événements nocturnes dans la salle louée par l'association paroissiale à l'angle entre la rue P. Brossolette et la rue du Clozeau.*
- **Réponse du Maire**
  - *La Mairie contactera l'association paroissiale à ce sujet.*

## Questions diverses des habitants

- Présence de nids-de-poule au niveau du trottoir rue Mocquet/Péri qui nécessite d'une intervention technique pour éviter tout problème de sécurité piétonne.
- Problème de ponctualité des transports et notamment de la ligne DM510
  - M. le Maire s'engage à que la ville interpelle les services d'IDF Mobilité concernés
- Nuisances sonores produites par le T12 affectant les habitants de la rue des Mûriers
- Miroirs des rues Péri et Brossolette sont opaques et empêche une bonne visibilité

Pour toutes questions, suggestions, vous pouvez contacter le service Démarches Participatives, Proximité, Conseils de Voisinage - 01 69 02 67 43 ou 06 81 67 10 97